

FORMULAIRE INSCRIPTION TRANSPORT SCOLAIRE

Année 20.....-20.....

A) ÉLÈVE		
NOM.....		
PRÉNOM.....		
DATE DE NAISSANCE..... SEXE F M (rayez la mention inutile)		
B) SCOLARITÉ		
NOM DE L'ÉTABLISSEMENT.....CLASSE.....		
ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT.....		
VILLE CODE POSTAL		
C) PARENTS – TUTEUR – REPRÉSENTANT LÉGAL		
NOM		
PRÉNOM.....		
ADRESSE.....		
VILLECODE POSTAL.....		
TEL* fixe et/ou portable.....		
*j'accepte de recevoir des SMS en cas de fonctionnement perturbé OUI NON (rayez la mention inutile)		
ADRESSE MAIL		
D) SI PARENTS SÉPARÉS		
NOM		
PRÉNOM.....		
ADRESSE.....		
VILLECODE POSTAL.....		
TEL* fixe et/ou portable.....		
*j'accepte de recevoir des SMS en cas de fonctionnement perturbé OUI NON (rayez la mention inutile)		
ADRESSE MAIL		
PHOTO OBLIGATOIRE POUR TOUTE 1ERE INSCRIPTION	SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL OBLIGATOIRE Fait à Le Signature <i>Toute fausse déclaration décharge la Régie des transports d'Annonay Rhône Agglo de toute responsabilité</i>	CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION Dossier traité le Par N° de dossier SCOLAIRE ☐ 110 € abonnement annuel scolaire ☐ 140 € <u>tarif majoré hors campagne d'inscriptions</u> PRIMAIRE ☐ 100 € abonnement annuel primaire ☐ 130 € <u>tarif majoré hors campagne d'inscriptions</u> HORS TERRITOIRE ☐ 150€ abonnement annuel scolaire / primaire HORS TERRITOIRE ☐ 180€ <u>tarif majoré hors campagne d'inscriptions</u>

L'INSCRIPTION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES USAGERS SCOLAIRES SUR LES DIFFÉRENTS SERVICES DE TRANSPORT ORGANISÉS PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ ET D'ASSURANCE.

Rappel : les élèves de moins de 5 ans ou résidant à moins de 3,1 km de l'école sont pris uniquement dans la limite des places disponibles durant toute l'année scolaire.

1 - QUI EST CONCERNÉ ?

Tout élève domicilié et scolarisé sur le territoire d'Annonay Rhône Agglo, âgé de plus de 5 ans et résidant à plus de 3,1 km de l'établissement scolaire. (CF liste des communes et établissements scolaires sur la notice jointe).

2 - PARTICIPATION DES FAMILLES

La participation familiale est d'un montant de **110€*** par enfant pour un abonnement annuel scolaire, **100€*** pour un abonnement annuel primaire et **150€*** pour un abonnement annuel scolaire / primaire hors territoire**.

***Ces tarifs sont applicables pendant la campagne d'inscriptions aux transports scolaire. En dehors de la période de campagne d'inscriptions aux transports scolaires, chaque dossier d'inscription fera l'objet d'une majoration de 30€.**

****Les 29 communes du territoire d'Annonay Rhône Agglo sont les suivantes :**

Annonay, Ardoix, Bogy, Boulieu-lès-Annonay, Brossainc, Charnas, Colombier Le Cardinal, Davézieux, Félines, Le Monestier, Limony, Peaugres, Quintenas, Roiffieux, Saint Jacques d'Atticieux, Saint Julien Vocance, Saint-Clair, Saint-Cyr, Saint-Désirat, Saint-Marcel-lès-Annonay, Savas, Serrières, Talencieux, Thorrenc, Vanosc, Vernosc-lès-Annonay, Villevocance, Vinzieux, Vocance.

Les usagers ne résidants pas sur l'une des 29 communes du territoire d'Annonay Rhône Agglo sont soumis à une tarification de 150€ par an pour un abonnement annuel scolaire / primaire. **En dehors de la période de campagne d'inscriptions aux transports scolaires, chaque dossier d'inscription fera l'objet d'une majoration de 30€.**

CONDITIONS DE GRATUITÉ DE LA PARTICIPATION FAMILIALE :

1 - Pour les familles de 4 enfants et plus (hors enseignement supérieur), tous scolarisés et empruntant les transports «CoqueliGO» : gratuité du titre de transport à partir du quatrième enfant transporté. Joindre une copie de l'ensemble du livret de famille complétée par le nom et l'adresse de l'établissement scolaire des autres enfants scolarisés.

Renseignements sur l'inscription à l'adresse : www.coqueligo.fr

Ce formulaire est à joindre à votre dossier d'inscription en ligne (www.coqueligo.fr ou en agence à l'adresse : Agence mobilité CoqueliGO , 46 avenue de l'Europe, 07100 ANNONAY

La Loi n°78.17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés garantit un droit d'accès et de rectification pour les informations vous concernant. Le droit d'accès et de rectification peut-être exercé auprès de la Communauté d'Agglomération